



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-01-57 modifiant le Règlement de zonage numéro 200 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Agrandissement de la zone H-504**

Le plan de zonage mentionné à l'article 3.1 du Règlement de zonage numéro 200 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifié par l'agrandissement de la zone H-504 à même une partie de la zone H-507, le tout tel qu'illustré sur le plan joint en annexe « A » du présent règlement.

Adopté le 8 décembre 2003

(signé) Jean Garon

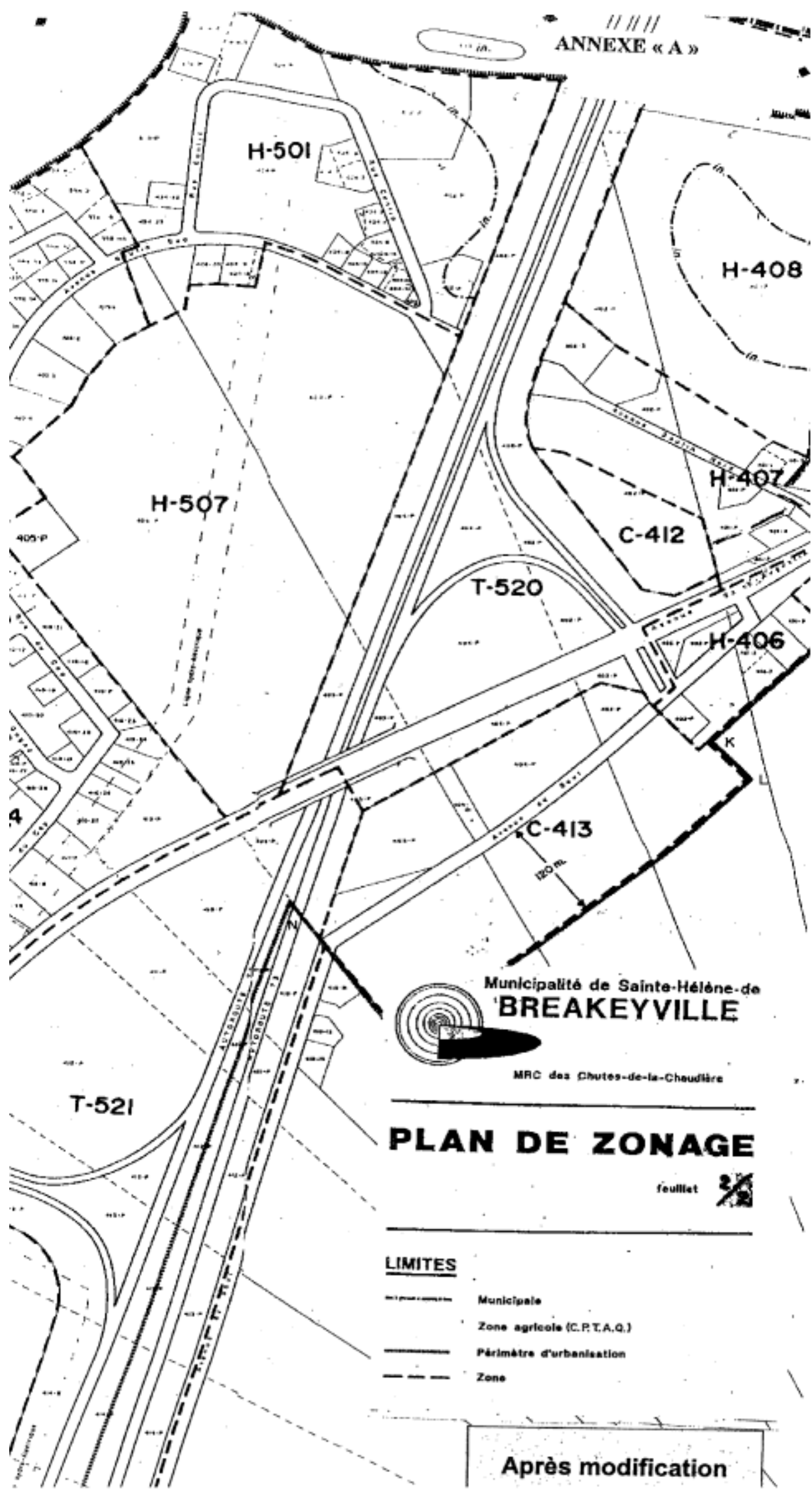
Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 28 JANVIER 2004

ANNEXE « A »



Municipalité de Sainte-Hélène-de
BREAKEYVILLE

MRC des Chutes-de-la-Chaudière

PLAN DE ZONAGE

feuille



LIMITES

- Municipale
- Zone agricole (C.P.T.A.Q.)
- Périmètre d'urbanisation
- Zone

Après modification